مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

***Réf** : OFP/DAL/S.MAR/N° ..37... /2021* *Casablanca, le.....*

06 JAN 2021

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ

.....

OBJET : Appel d'offres ouvert **n° 196/2020,** relatif aux **études techniques et suivi des travaux de construction de la cité des métiers et des compétences de la région MARRAKECH-SAFI à MARRAKECH (TAMENSOURT).**

P.J : Copie du PV de la réunion d'information

Monsieur,

Suite à la réunion d'information effectuée, **05 Janvier 2021 à 15 Heures**, lieu **à la Direction du patrimoine, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca,** et ce comme prévue par l'Appel d'offres **n° 196/2020** cité en objet, nous avons l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le PV de ladite la réunion d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur du Patrimoine

Mohamed SANSSITE

Direction de l'Approvisionnement et de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: - Tél : 0522 *63.45.43* - Fax : 0522 78.46.01

OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Compte rendu de la réunion d'information relative à l'appel d'offre n°196/2020 : études techniques et suivi des travaux de construction de la cité des métiers et des compétences de la région MARRAKECH-SAFI à MARRAKECH (TAMENSOURT).

Etaient présents :

M. Lamjid GUINI	NOVEC (la liste de présence en pièce jointe)
M. Othmane ESSAADY	OTS (liste de présence en pièce jointe)
M. Hassan BELAHOUSSINE	SETRACOM TASSAOUT (liste de présence en PJ)
M. Aziz CHERKI	CID (liste de présence en pièce jointe)
M. Abdelmoutalib KHIRI	DP/OFPPT
Mme Imane GHATTAS	DP/OFPPT

Il a été discuté et rappelé les critères d'admission des concurrents au vu des exigences du règlement de consultation de l'appel d'offre n°196/2020.

Les questions suivantes ont été posées par les entreprises :

Question 1 : Est-il possible d'affecter deux missions à une seule ressource ?

Réponse 1 : Un membre de l'équipe ne peut être proposé pour plus de 2 missions.

Question 2 : Un profil ayant un doctorat est-il admis ?

Réponse 2 : Nous exigeons un profil d'ingénieur ou son équivalent :

- *Si le diplôme est délivré par un organisme étranger autre que ceux visés par le Dahir du 11 juin, 1949 (13 chaâbane 1368) réglementant le titre d'ingénieur au Maroc, ce dernier doit être traduit en langue française et doit être accompagné par un document des autorités compétentes marocaines justifiant son équivalence au diplôme exigé. A défaut, les diplômes concernés ne seront pas pris en compte et aucune note ne sera attribuée au membre de l'équipe concernée.*
- *Si le diplôme est délivré par un organisme marocain privé, ce dernier doit être accompagné par un document des autorités compétentes marocaines justifiant son équivalence au diplôme exigé. A défaut, les diplômes concernés ne seront pas pris en compte et aucune note ne sera attribuée au membre de l'équipe concernée*

Question 3 : le métreur doit-il être affecté au chantier à plein temps ?

Réponse 3 : Oui. Un métreur résident à plein temps est exigé.

Question 4 : quant aux profils, peut-on proposer des stagiaires ?

Réponse 4 : Non.